

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.06.04 Convocation du 23.06.2004

Compte rendu affiché 7 juillet 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

Objet : **DEMANDE DE SUBVENTION CAFAL**
"CENTRE PETITE ENFANCE"

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMANN,
MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. CHRETIN,
Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT,
BOUREZG et BELLOT,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	23
votants	29

Absents représentés : Mme BROSSARD par Mme WYMANN - Mme BERRA par M. FAURE -
M. GOSSET par M. AUROY - M. FERNANDES par M. GONDELAUD -
Mlle MILLET par M. MACHURAT - Mme LABASOR par M. BELLOT

Madame l'Adjointe déléguée explique que la commune, désormais propriétaire du bâtiment "Sainte Elisabeth", envisage la réalisation au rez-de-chaussée de cet immeuble d'un "Centre Petite Enfance".

Elle explique qu'il s'agit de procéder à l'aménagement et à l'équipement, dans les locaux existants, d'espaces permettant le transfert du "Relais Assistantes Maternelles", de la joujouthèque et de la garderie périscolaire. Sur le même site, un point "Info Accueil" des parents sera également prévu.

Elle indique que ces travaux, qui seront financés par la ville, peuvent bénéficier d'une aide de la CAFAL, sur des fonds propres. Le dossier à constituer doit comprendre une délibération de la commune en sa qualité de promoteur du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2004,
- Vu le Contrat Enfance,
- Considérant qu'il est urgent de mettre en œuvre la création d'un *Centre Petite Enfance* fonctionnel dans des locaux adaptés,
- Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales peut contribuer au financement de ce type d'équipements,
- Confirme le projet de réalisation d'un *Centre Petite Enfance*, en centre ville,
- Sollicite une subvention d'investissement auprès de la CAFAL au taux le plus élevé possible,
- Autorise Monsieur le Maire à présenter le dossier correspondant et à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 30 Juin 2004

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le Maire,
Par délégation, le Maire-Adjoint,
Marie-Louise GUERIN

Délibération certifiée exécutoire :

- compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 15 juillet 2004
 - de la publication le 16 juillet 2004
- Fait à Neuville-sur-Saône le 15 juillet 2003